

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00049

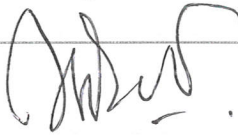
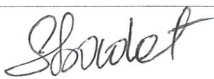
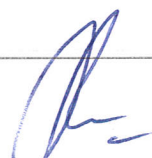
Numéro SIREN : 501 741 540

Nom ou dénomination : SAFA INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 3535

SARL SAFA INVEST
Siège social à Saint Pierre (Réunion), 97410,
65, des Bons Enfants
Au capital social de 200 000 euros
Immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous
Le numéro SIREN 501 741 540 et gestion 2008 B 49

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 08 septembre 2023

Sont présents	Nombre de parts	Signatures
Abdoul BADAT	5202	
Sara BADAT	5202	
Faouzia BADAT	4798	
Aslam BADAT	4798	

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 8 septembre

A 13H00

Les Associés de la société susnommée, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Badat Aslam, gérant, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts.

Les associés ont été convoqués par lettre recommandée adressée quinze jours à l'avance.

Sont présents :

- M. Abdoul BADAT, propriétaire de 5202 parts sociales
- Mme Sarah BADAT, propriétaire de 5202 parts sociales
- M. Aslam BADAT, propriétaire de 4798 parts sociales.

Soit au total 3 associés présents, totalisant 15 202 parts sociales.

En conséquence, le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article 19 des statuts, les décisions collectives ordinaires ne sont valablement prises qu'autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée à la disposition des associés présents :

- le texte des résolutions proposées,
- le rapport de la gérance.

Le président déclare que, conformément aux dispositions de l'article 40 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, le texte des résolutions proposées, le rapport du gérant, ont été tenus à la disposition des associés au siège social où ils ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle que les associés ont été convoqués en assemblée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

I/ Approbation des comptes du 01/04/2022 au 31/03/2023 et affectation du résultat.

II/ Quitus

III/ Rémunération de gérance

IV/ Nomination du Commissaire aux comptes et suppléant

V/ Pouvoirs



Le président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes du 01/04/2022 au 31/03/2023 et affectation du résultat.

Les comptes de la SARL SAFA INVEST sont présentés par le Gérant **M. BADAT Aslam** :

Chiffres d'affaires : 6 062 077 €

Résultats courants Avant Impôt : (52 333) €

Perte : 46 593 €

Le gérant propose l'affectation du résultat dans son intégralité à un compte report à nouveau.

Après discussion, le président met aux voix cette résolution qui est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : quitus

Constatant le résultat déficitaire, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **M. BADAT Aslam**.

Après discussion, le président met aux voix cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Rémunération de gérance

L'assemblée décide de fixer la rémunération de gérance de Aslam BADAT à 6000€/mois.

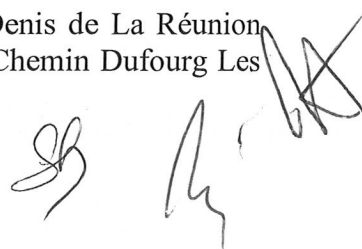
Après discussion, le président met aux voix cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Nomination du Commissaire aux comptes et suppléant

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la société, pour une durée de 3 exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 :

- La société Valentis Conseil & Audit, inscrit au RCS de Saint-Denis de La Réunion sous le numéro 832 722 839 dont le siège social se situe au 22, Chemin Dufourg Les



Bas Domenjod 97490 Saint Denis, représentée par Monsieur Gilles Hoarau, commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du Code de commerce, comme commissaire aux comptes titulaire

- Madame Julie LAMARQUE, 8 rue Marcelle Vinka 97419 La Possession, commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L.822-1 du Code de commerce sous le numéro 1100090633, comme commissaire aux comptes suppléant.

La nomination est effective à compter de l'exercice clos le 31/03/2024.

Après discussion, le président met aux voix cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : pouvoirs

Le président propose à l'assemblée de donner tous pouvoirs au gérant à l'effet d'effectuer les formalités nécessaires.

Après discussion, le président met aux voix cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13H20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.



